



Nations Unies

**Rapport du Comité scientifique
des Nations Unies pour
l'étude des effets des
rayonnements ionisants**

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 46 (A/50/46)

Rapport du Comité scientifique
des Nations Unies pour
l'étude des effets des
rayonnements ionisants

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquantième session
Supplément No 46 (A/50/46)



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

1. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants¹ a tenu sa quarante-quatrième session au Centre international de Vienne du 12 au 16 juin 1995. M. L. Pinillos Ashton (Pérou), M. A. Kaul (Allemagne) et M. G. Bengtsson (Suède) ont assumé respectivement les fonctions de président, vice-président et rapporteur.
2. Le Comité a pris note de la résolution 49/32 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1994 par laquelle l'Assemblée a, entre autres dispositions, approuvé les plans formulés par le Comité scientifique en vue de la poursuite de ses activités scientifiques et prié le Comité de continuer d'examiner les problèmes importants qui se posent dans le domaine des rayonnements ionisants et de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquantième session.
3. Lors de l'examen de questions techniques, le Comité a passé en revue les informations récentes sur les sources des rayonnements ionisants, l'exposition à ces rayonnements et leurs effets. Le Comité s'est attaché en particulier à examiner les documents établis par le Secrétariat sur les questions les plus importantes retenues aux fins d'études plus approfondies. Ces questions étaient notamment les suivantes : les sources d'exposition, les estimations des risques d'exposition aux radionucléides, les effets de l'irradiation sur l'environnement, la réparation de l'ADN et les mutations génétiques, les effets héréditaires de l'irradiation, l'évaluation épidémiologique du risque d'induction de cancer, les effets conjugués de l'irradiation et d'autres agents et Tchernobyl : taux d'exposition de la population locale et effets. Le Comité a formulé des suggestions touchant la poursuite de l'examen de ces questions, en appelant notamment l'attention sur les données nouvelles et supplémentaires à prendre en compte.
4. Les débats ont également porté sur les intentions du Comité de poursuivre la collecte de données sur l'exposition aux rayonnements ionisants dans tous les pays en vue de déterminer des valeurs et des fourchettes de variation types. On examinera les nouvelles données tirées des études radiobiologiques et épidémiologiques qui doivent permettre de mieux faire comprendre les effets des rayonnements ionisants et des risques sous-jacents. Sachant qu'un grand nombre de données sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl deviennent disponibles, le Comité a l'intention de les analyser en vue notamment de déterminer s'il existe un lien entre le cancer de la thyroïde chez l'enfant et l'exposition à des rayonnements au Bélarus, en Ukraine et en Fédération de Russie.
5. Au cours de ses 40 années de travaux, le Comité a accumulé un très grand nombre de données sur les sources de rayonnements et l'exposition inévitable et accidentelle à ces rayonnements de tout être humain au cours de son existence. La compréhension des mécanismes des interactions des rayonnements permettra de mieux évaluer les risques d'irradiation. Le Comité continuera à s'employer à approfondir l'étude des sources et des effets des rayonnements ionisants.
6. Le Comité a exprimé l'espoir que les États Membres de l'ONU, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique continueront à faciliter sa tâche, en particulier en lui fournissant des données pertinentes sur les questions se rapportant à son programme de travail futur de façon à ce que ses délibérations puissent être fondées sur les informations scientifiques et technique les plus complètes et les plus récentes.

7. Le Comité a décidé de tenir sa quarante-cinquième session au Centre international de Vienne du 17 au 21 juin 1996.

Note

¹ Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par l'Assemblée générale à sa dixième session et son mandat a été défini dans la résolution 913 (X) du 3 décembre 1955. Le Comité comprenait à l'origine les États Membres suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Par sa résolution 3154 C (XXVIII), du 14 décembre 1973, l'Assemblée générale a élargi la composition du Comité, où sont entrés les États suivants : Allemagne (République fédérale d'), Indonésie, Pérou, Pologne et Soudan. Par sa résolution 41/62 B, du 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a porté la composition du Comité à un maximum de 21 membres et a invité la Chine à en faire partie. À compter du 24 décembre 1991, la Fédération de Russie a succédé à l'ONU, et donc au Comité, à l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques. En outre, par sa décision 47/320, l'Assemblée générale a nommé la Slovaquie membre du Comité pour occuper le siège de l'ex-Tchécoslovaquie devenu vacant.